





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-653**

Séance publique du

11 juin 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1195245-DE-1-1 |
| Date de signature : 15/06/2021 |
| Date de réception : mardi 15 juin 2021 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

OBJET : DIRECTION DE LA CULTURE - MODIFICATION DE LA DATE D'ORGANISATION DE LA FINALE DU 1ER CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BREAK DANCE A AIX-EN-PROVENCE - SIGNATURE D'UN AVENANT MODIFICATIF

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Alain PARRA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2021

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Francis TAULAN

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DIRECTION DE LA CULTURE - MODIFICATION DE LA DATE D'ORGANISATION DE LA FINALE DU 1ER CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BREAK DANCE A AIX-EN-PROVENCE - SIGNATURE D'UN AVENANT MODIFICATIF- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Lors du Conseil Municipal du 26 mars 2021, vous avez adopté une délibération (n°DL.2021-540) relative à l'organisation de la finale du 1^{er} Championnat de France de Breakdance à Aix-en-Provence le Samedi 15 mai 2021.

En raison de la crise sanitaire et des contraintes d'organisation propres aux manifestations culturelles, les organisateurs, la Ville et les partenaires associés ont convenu d'un report de la manifestation au samedi 28 août 2021.

Les autres modalités de l'événement décrites dans la convention initiale restent inchangées, mais cette modification entraîne la rédaction d'un avenant à la convention votée lors du conseil municipal du 26 mars dernier, annexé au présent rapport.

En raison de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACTER** la modification de la date de représentation de la manifestation au 28 août 2021 au lieu du samedi 15 mai 2021
- **ADOPTER** l'avenant modifiant la date de l'organisation de la manifestation.

- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à la Culture à signer l'avenant et tout document afférent.

DL.2021-653 - DIRECTION DE LA CULTURE - MODIFICATION DE LA DATE
D'ORGANISATION DE LA FINALE DU 1ER CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BREAK
DANCE A AIX-EN-PROVENCE - SIGNATURE D'UN AVENANT MODIFICATIF-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 43 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

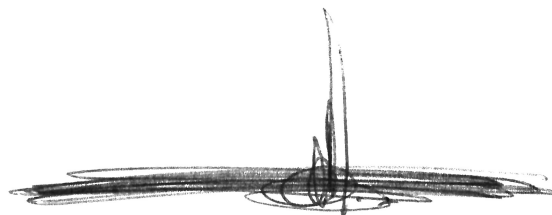
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00